COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **LES TITRES-SERVICES DU GROUPE LA LORRAINE**
Forme juridique : Société coopérative à responsabilité limitée à finalité sociale
Adresse : Weyler, Zone artisanale N° : 32 Boîte : E
Code postal : 6700 Commune : Arlon
Pays : Belgique
Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Liège, division Arlon
Adresse Internet :
Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise 0885.361.857

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts 15-07-2011

Ce dépôt concerne :

☒ les COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 10-07-2024

☒ les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du 01-01-2023 au 31-12-2023

l'exercice précédent des comptes annuels du 01-01-2022 au 31-12-2022

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

A-app 6.1.1, A-app 6.2, A-app 6.5, A-app 6.6, A-app 6.7, A-app 6.9, A-app 8, A-app 9, A-app 10, A-app 11, A-app 13, A-app 14, A-app 15, A-app 16, A-app 17

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

GREDEN Anne-Sophie
Rue de l'Ouest 4/A
2557 Luxembourg
LUXEMBOURG
Début de mandat : 2018-06-18 Fin de mandat : Administrateur

RICHARD Claude
Rue de Virton 67
6810 Chiny
BELGIQUE
Début de mandat : 2006-11-08 Fin de mandat : Administrateur

FRANCOTTE David
Avenue George Bergmann 117
1050 Ixelles
BELGIQUE
Début de mandat : 2022-06-30 Fin de mandat : Person chargée de la gestion journalière

SCHUSTER Guy
Rue de l'Europe 43
6700 Arlon
BELGIQUE
Début de mandat : 2022-09-05 Fin de mandat : Administrateur

NOTHELIER Laura
rue des Cottages 8
6860 Léglise
BELGIQUE
Début de mandat : 2022-09-05 Fin de mandat : Administrateur

CELLIER Nadia
rue de la Champelle 3
55600 BAZEILLES-SUR-OTHAIN
FRANCE
Début de mandat : 2022-09-05 Fin de mandat : Administrateur

MENON Patrick
Weyler Zone Artisanale 32/A
6700 Arlon
BELGIQUE
Début de mandat : 2020-06-25 Fin de mandat : Administrateur

DRAIME Paul
Rue de Montauban 5
6743 Buzenol
BELGIQUE
Début de mandat : 2022-09-05 Fin de mandat : 2023-12-26 Administrateur

JEANMART Régine
rue du Chaufour 36
6747 Saint-Léger (Lux.)
BELGIQUE
Début de mandat : 2022-09-05 Fin de mandat : Administrateur

HARTMAN Stéphane
Rue de Neufchâteau 19
6800 Libramont-Chevigny
BELGIQUE
Début de mandat : 2013-06-20 | Fin de mandat : | Administrateur

COOS Virginie
Weyler Zone Artisanale 32/A
6700 Arlon
BELGIQUE
Début de mandat : 2020-10-01 | Fin de mandat : | Person chargée de la gestion journalière

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels ont été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

A. La tenue des comptes de la société*,
B. L'établissement des comptes annuels*,
C. La vérification des comptes annuels et/ou
D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
B.E.C.F. PERREAUX BERNARD SRL 0421662265 Frassem, route de Diekirch 307 6700 Arlon BELGIQUE	50.666.534	

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	**64.000**	**206.608**
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21		
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27		**142.608**
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		61.551
Mobilier et matériel roulant		24		1.736
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		79.321
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28	**64.000**	**64.000**
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	**437.547**	**759.349**
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	**7.457**	**167.974**
Créances commerciales		40	7.457	5.681
Autres créances		41		162.293
Placements de trésorerie		50/53	**94.272**	**89.337**
Valeurs disponibles		54/58	**335.818**	**472.835**
Comptes de régularisation		490/1		**29.202**
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	**501.547**	**965.956**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	**419.325**	**399.413**
Apport		10/11	**64.425**	**66.050**
Disponible		110	56.800	58.425
Indisponible		111	7.625	7.625
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	**1.202.613**	**1.202.613**
Réserves indisponibles		130/1	6.480	6.480
Réserves statutairement indisponibles		1311	6.480	6.480
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132	1.196.133	1.196.133
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	**-847.713**	**-869.250**
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	**10.000**	
Provisions pour risques et charges		160/5	**10.000**	
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163	10.000	
Autres risques et charges		164/5		
Impôts différés		168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	**72.222**	**566.543**
Dettes à plus d'un an	6.3	17	**19.007**	**33.098**
Dettes financières		170/4	19.007	33.098
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3	19.007	33.098
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	**53.187**	**533.445**
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	15.259	15.109
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	1.140	11.837
Fournisseurs		440/4	1.140	11.837
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45		469.712
Impôts		450/3		21.935
Rémunérations et charges sociales		454/9		447.777
Autres dettes		47/48	36.788	36.788
Comptes de régularisation		492/3	**28**	
TOTAL DU PASSIF		10/49	**501.547**	**965.956**

COMPTE DE RÉSULTATS

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation					
Marge brute	(+)/(-)		9900	1.619.019	3.503.690
Dont: produits d'exploitation non récurrents			76A	97.735	2.664
Chiffre d'affaires			70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers			60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)		62	1.578.333	3.561.747
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles			630	6.414	14.061
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)		635/8	10.000	
Autres charges d'exploitation			640/8	1.727	2.977
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes			66A	5.077	867
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)		9901	**17.467**	**-75.963**
Produits financiers		6.4	75/76B	**167**	**178**
Produits financiers récurrents			75	167	178
Dont: subsides en capital et en intérêts			753		
Produits financiers non récurrents			76B		
Charges financières		6.4	65/66B	**-3.903**	**11.985**
Charges financières récurrentes			65	-3.903	11.985
Charges financières non récurrentes			66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)		9903	**21.537**	**-87.770**
Prélèvement sur les impôts différés			780		
Transfert aux impôts différés			680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)		67/77		**146**
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)		9904	**21.537**	**-87.917**
Prélèvement sur les réserves immunisées			789		
Transfert aux réserves immunisées			689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)		9905	**21.537**	**-87.917**

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	**-847.713**	**-869.250**
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	21.537	-87.917
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	-869.250	-781.334
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
Affectation aux capitaux propres		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)	**-847.713**	**-869.250**
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8199P	**XXXXXXXXXX**	**201.138**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8169		
Cessions et désaffectations		8179	201.138	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8199		
Plus-values au terme de l'exercice		8259P	**XXXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice				
Actées		8219		
Acquises de tiers		8229		
Annulées		8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice		8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8329P	**XXXXXXXXXX**	**58.530**
Mutations de l'exercice				
Actés		8279		
Repris		8289		
Acquis de tiers		8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8309	58.530	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8329		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(22/27)		

		Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8395P	**XXXXXXXXX**	**64.000**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions		8365		
Cessions et retraits		8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8385		
Autres mutations	(+)/(-)	8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8395	**64.000**	
Plus-values au terme de l'exercice		8455P	**XXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice				
Actées		8415		
Acquises de tiers		8425		
Annulées		8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8445		
Plus-values au terme de l'exercice		8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8525P	**XXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice				
Actées		8475		
Reprises		8485		
Acquises de tiers		8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits		8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8555P	**XXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice	(+)/(-)	8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(28)	**64.000**	

ETAT DES DETTES

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	**15.259**
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	**19.007**
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	
DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)		
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	891	
Autres emprunts	901	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société		
Dettes financières	8922	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	892	
Autres emprunts	902	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société	9062	

RÉSULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PERSONNEL			
Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	53	131
PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE			
Produits non récurrents	76	**97.735**	**2.664**
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)	97.735	2.664
Produits financiers non récurrents	(76B)		
Charges non récurrentes	66	**5.077**	**867**
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)	5.077	867
Charges financières non récurrentes	(66B)		
RÉSULTATS FINANCIERS			
Intérêts portés à l'actif	6502		

RÈGLES D'ÉVALUATION

1. Frais d'établissement
Sont évalués à leur valeur d'acquisition :
-frais de constitution et d'augmentation de capital : sont directement pris en charge par le compte de résultats ;
-frais de publicité relatifs au lancement des nouvelles activités : sont directement pris en charge par le compte de résultats ;
-autres frais d'établissements : sont activités et le taux d'amortissement est fixé à 20 % ;
-frais de restructuration : sont activités et le taux d'amortissement est fixé à 20 % .
2. Immobilisations incorporelles
Celles acquises de tiers ou part apport sont évaluées à leur valeur d'acquisition ; les autres à leur coût de revient uniquement dans la mesure où celui-ci ne dépasse pas une estimation prudente de la valeur d'utilisation ou de rendement futur.
La durée de l'amortissement est fixée cas par cas ; toutefois, elle ne pourra pas être inférieure à 5 ans, à l'exception des investissements en recherches et développements dont le délai minimum est de 3 ans. Quant aux frais d'acquisition, ils seront pris directement en charge.
3. Immobilisations corporelles
Celles acquises auprès de tiers ou par apport sont évaluées à leur valeur d'acquisition ; les autres à leur coût de revient.
Par coût de revient, on entend le prix d'acquisition des matières premières, matières consommables et fournitures augmenté des coûts de
fabrication directement imputables aux produits ou groupe de produits concernés.
Sauf dérogation expresse décidée cas par cas par le Conseil d'Administration, les frais accessoires d'acquisition, à l'exception de la T.V.A.
non récupérable sur véhicules qui sera portée à l'actif et amortie au même rythme que l'investissement qu'elle concerne, sont pris à 100 %e
n charge de l'exercice d'acquisition. Sont considérés comme frais accessoires, tous les frais considérés comme tels par l'Administration fiscale.
Plan d'amortissement
Suivant la nature des immobilisations corporelles acquises par l'association, le Conseil d'Administration décide, cas par cas, pour chacune
des acquisitions de l'exercice :
- la méthode d'amortissement,
- le taux annuel applicable.
En règle, il sera fait application des taux généralement admis par l'administration des Contributions Directes.
Sauf dérogations décidées, dans le cas d'espèce, par le Conseil d'Administration, les méthodes d'amortissements et les taux applicables seront
les suivants :
Constructions :
Linéaire, 3 % : - constructions de type traditionnel
Linéaire, 5 % : - constructions de type "industriel"
Frais d'acquisition de l'immeuble :
Les frais complémentaires d'acquisition sont amortis entièrement dans l'année d'acquisition.
Aménagements d'immeubles :
Linéaire, 10 % - 20 % - 33 % (en fonction de la durée de vie résiduelle et de l'état d'acquisition).
Installations, machines et outillage :
Linéaire, 10 % - installations importantes, neuves ou d'occasion et coûteuses
- grosses machines neuves et coûteuses
Linéaire, 20 % - installations neuves ou d'occasion de moyenne importance
- machines neuves ou d'occasion de moyenne importance
- gros outillage neuf ou d'occasion et coûteux
Linéaire, 33 % - machines neuves ou d'occasion de faible valeur
- outillage neuf de moyenne importance
Linéaire, 50 % - outillage d'occasion de moyenne importance
Mobilier et matériel de bureau :
Linéaire, 10 % - mobilier de bureau, neuf et coûteux
Linéaire, 20 % - matériel de bureau, neuf et coûteux
- petit mobilier de bureau, neuf
- mobilier de bureau d'occasion
Linéaire, 33 % - matériel de bureau d'occasion
- petit matériel de bureau, neuf
- matériel informatique neuf
Linéaire, 50 % - petit matériel de bureau d'occasion
- matériel informatique d'occasion
Matériel roulant :
Linéaire, 12,5 % - camions neufs
Linéaire, 20% à 25% - voitures et camionnettes neuves (en fonction de l'utilisation de véhicule)
Linéaire, 20% à 33% - camions d'occasion (en fonction de l'état général et de l'utilisation du véhicule)
Linéaire, 33% à 50% - voitures et petits utilitaires d'occasion (en fonction de l'état général et de l'utilisation du véhicule)
Immeubles donnés en location :
Linéaire, 3 % - constructions de type traditionnel
Linéaire, 5 % - constructions de type "industriel"
Les travaux d'aménagement de ces immeubles sont ou bien activés ou bien pris en charge.
Les travaux d'amélioration effectués aux actifs corporels sont portés à l'actif s'il en résulte une prolongation de la durée de vie des actifs.
Les frais de représentations des immobilisations corporelles sont, en général, imputés directement au compte de résultats.
4. Créances à plus d'un an et à un an au plus
Elles sont évaluées à leur valeur nominale, à l'exception des titres à revenu fixe qui sont repris à leur valeur d'acquisition.
5. Stock
L'institution ne relève pas en fin d'exercice le stock des denrées, telles par exemple les denrées alimentaires, le mazout de chauffage, les produits d'entretien, pour ne citer que ces postes.
Il n'existe pas, par ailleurs, de relevés de produits non consommés, tels les imprimés par exemple.
6. Placement de trésorerie et valeurs disponibles
Les placements auprès d'institutions financières sont valorisées à leur valeur nominale.
Les placements de trésorerie et valeurs disponibles sont portés à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, frais accessoires exclus, lesquels sont portés en charges.
A la clôture de l'exercice, ils font l'objet de réductions de valeurs lorsque leur valeur de réalisation est inférieure à leur valeur d'acquisition.
7. Provisions pour risques et charges
Les provisions pour risques et charges sont individualisées en fonction des risques et charges de même nature qu'elles sont appelées à couvrir. Les provisions pour risques et charges ne peuvent être maintenues dans la mesure où elles excèdent en fin d'exercice une appréciation actuelle, des dépréciations, charges et risques en considération desquelles elles ont été constituées.
Provisions pour gros entretiens et grosses réparations
Le Conseil d'Administration décidera, cas par cas, le montant des éventuelles dotations à des comptes de provision destinés à couvrir les frais devant être supportés durant des exercices ultérieurs pour des réparations et des entretiens importants à effectuer sur les immobilisations corporelles de la société et sur les biens de tiers détenus à bail à long terme.
Le montant de ces dotations sera déterminé, en principe de la manière suivante :
- soit sur base d'un devis ou d'une offre détaillée remis par une entreprise tierce ;
- soit sur base des montants supportés au cours d'exercices antérieurs pour des opérations équivalentes, mais en leur appliquant une péréquation basée sur l'indice des prix à la consommation.
Sera considérée comme importante et nécessitera une dotation au compte de résultat, toute dépense d'entretien ou de réparation estimée à 5 %
de la valeur d'acquisition du bien qui doit en faire l'objet.
Provisions pour engagements non comptabilisés au bilan
Le Conseil d'Administration arrêtera, cas par cas, à la fin de l'exercice comptable, le montant des provisions à constituer pour couvrir les risques et charges relevant d'opérations inhabituelles ou peu fréquentes.
8. Dettes à plus d'un an et à un an au plus
Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.
Les règles d'évaluation pour les créances sont également d'application pour les dettes.
Il est tenu compte à la date de clôture du bilan, des charges à payer se rapportant à l'exercice comptable écoulé ou à des exercices antérieurs.
La société a cédé au cours du premier semestre 2023 son activité de titres-services à la société HOMECLEAN. L’organe d’administration est d’avis que cette opération ne doit pas faire l’objet d’écritures comptables particulières dans les comptes clôturés le 31 décembre 2022.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans la rubrique 28 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 28 et 50/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, des capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) ou (-) (en unités)	
La Lorraine Services SCRL/FS 0412131719 Société coopérative à responsabilité limitée à finalité sociale Weyler, Zone artisanale 32 Boîte A 6700 Arlon BELGIQUE	Actions	2.560	94,5		2023-12-31	EUR	2.023.175	-379

LISTE DES ENTREPRISES POUR LESQUELLES LA SOCIÉTÉ RÉPOND DE MANIÈRE ILLIMITÉE EN QUALITÉ D'ASSOCIÉ OU DE MEMBRE INDÉFINIMENT RESPONSABLE

Les comptes annuels de chacune des entreprises pour lesquelles la société est indéfiniment responsable sont joints aux présents comptes annuels pour être publiés en même temps que ceux-ci, sauf si dans la deuxième colonne du tableau ci-après, la société précise la raison pour laquelle il n'en est pas ainsi. Cette précision est fournie par la mention du code (A, B ou D) défini ci-après.

Les comptes annuels de l'entreprise mentionnée:
A. sont publiés par dépôt auprès de la Banque nationale de Belgique par cette entreprise;
B. sont effectivement publiés par cette entreprise dans un autre Etat membre de l'Union européenne, dans les formes prévues à l'article 16 de la directive (EU) 2017/1132;
D. concernent une société simple.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE, FORME JURIDIQUE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Code éventuel

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société: 32201 - 337

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Nombre moyen de travailleurs	100	7,3	63,3	53	131
Nombre d'heures effectivement prestées	101	7.993	50.577	58.570	137.601
Frais de personnel	102	215.394	1.362.939	1.578.333	3.561.747

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105			
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110			
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120			
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203			
Femmes	121			
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213			
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134			
Ouvriers	132			
Autres	133			

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
ENTRÉES				
Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205	1	7	6,1
SORTIES				
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305	19	158	131,7

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
Coût net pour la société	5803		5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour la société	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour la société	5843		5853	